



**Département Indemnisations
Pôle Responsabilités**

A l'attention des experts du réseau d'experts Responsabilités

NOTE D'INSTRUCTION

01 mars 2017.

Documents nécessitant l'accord de SMACL Assurances

Les documents suivants doivent obligatoirement être soumis à l'avis de SMACL Assurances avant transmission auprès des parties ou régularisation par l'expert :

- ✓ Procès verbal pour les dossiers dont l'enjeu est supérieur à 100 000 €
- ✓ Tous les protocoles d'accord quelque soit l'enjeu du dossier